

PROCEDURE DE MONTAGE DES DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LA PLANTATION DE TRUFFIERES

• SUITE A LA VISITE DU TECHNICIEN SUR LE TERRAIN

Faire établir des devis :

- de plants truffiers
- de préparation du sol, de plantation
- du matériel d'arrosage

• MONTAGE DU DOSSIER

Prendre rendez-vous avec le secrétariat de l'association au 04.68.10.61.07

ou par mail : aude.truffes@gmail.com

Pièces à fournir :

- devis
- plan cadastral
- matrice cadastrale ou acte notarié
- analyse de sol
- pièce d'identité
- RIB



• DEBUT DES TRAVAUX



Le bénéficiaire ne doit démarrer les travaux qu'à partir de la date de l'accusé de réception du dossier de la Région.

A partir de cette date vous pouvez commencer à acquitter vos factures de fournisseurs et/ou de prestataires.

• DEMANDE DE MISE EN PAIEMENT

Une fois tous les travaux réalisés, et les factures acquittées, contacter le secrétariat de l'Association pour programmer une visite post plantation avec le technicien, qui délivrera un certificat de conformité.

Le montage du dossier de demande de mise en paiement se fait au bureau de l'association. Il faut fournir :

- les factures acquittées
- l'arrêté attributif délivré par la région



Association des Trufficulteurs Audois
Mairie de Villeneuve Minervois
32 Avenue du Jeu de Mail
11160 Villeneuve Minervois
Tel : 04.68.10.61.07 - fax : 04.68.26.11.24
aude.truffes@gmail.com

